

TARIF D'ABONNEMENTS
Abonnés-Trouvées, le Nord et les Départements
Paris et les Départements de la Région
Autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 56, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
5 Centimes
ROUBAIX : 71, Grande-Rue
TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN
5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix : 56, rue Feytaud
A Valenciennes : 10, rue de la Liberté
A Lille : 10, rue de la Liberté
A Arras : 10, rue de la Liberté
A Douai : 10, rue de la Liberté
A Cambrai : 10, rue de la Liberté
A Tournai : 10, rue de la Liberté
A Bruxelles : 10, rue de la Liberté
A Paris : 56, rue Feytaud

CONTINUATION DES INVENTAIRES. — NOMBREUX INCIDENTS La discorde socialiste à Croix: séance orageuse au Conseil municipal

HUIT PAGES 5 Centimes

LES OISEAUX MIGRATEURS

On a souvent voulu tirer des mouvements des oiseaux migrateurs, au printemps ou à l'automne, des indices relatifs à l'été ou à l'hiver qui allait suivre. Il n'est guère d'année où de quel côté coté ne viennent des nouvelles que le cigne ou telle autre espèce, sont parties plutôt que d'habitude, ce qui présage un hiver très froid. Si ces bruits ne sont pas mis en circulation par des personnes intéressées à vendre leur bois ou leur charbon, ils témoignent d'un sens d'observation peu aiguisé. Car il arrive constamment que les hivers suivant les automnes à départ précocé des migrateurs sont normaux et même doux. Des observations ont été faites sur ce point pendant quelques années, il y a déjà dix ans, par M. Bouvard. Voici le résumé :

1891-2. Départ normal des oiseaux. Hiver chaud.
1892-3. Départ tardif. Hiver moyen.
1893-4. Départ normal. Hiver doux.
1894-5. Départ tardif. Hiver très froid.
1895-6. Départ précocé. Hiver doux.

Les mouvements des oiseaux migrateurs n'ont rien à voir avec le temps qu'il fera deux ou quatre mois plus tard, en plein hiver ou en plein été. Ils sont déterminés, non par une préscience qui l'homme dénierait, mais tout simplement par des conditions actuelles, des conditions de température et d'alimentation, surtout. Si pour une raison ou une autre, les aliments, animaux ou végétaux, se font rares, l'espèce se sauve ; elle se sauve aussi s'il fait froid. Mais elle n'a aucune préscience de la température qu'il fera à quatre mois de là.

Et, de façon générale, il faut admettre que les animaux barométriques se guident, non sur des sens mystérieux ou sur une prophétie, mais tout simplement sur des sensations physiques qu'ils éprouvent. Nous en éprouvons bien, les nerfs et les rhumatisants surtout, mais nous n'y faisons pas toujours attention. Les animaux peuvent et doivent avoir des sensations identiques, ou analogues, et souvent ils en ont d'autres dont nous n'avons pas idée, tenant à leur structure très différente de la nôtre. Il y a beaucoup d'organes manifestement sensitifs chez les animaux, dont la fonction précise nous reste inconnue. Ces organes peuvent être impressionnés par les variations météorologiques beaucoup plus que les nôtres. Ils peuvent permettre des perceptions de début de variation que nos sens nous interdisent. Certains modes de vie, encore, doivent être plus favorables à la production de ces perceptions.

La baisse du baromètre n'a pas une grande influence sur la faculté locomotrice de l'homme (elle en a une pourtant, et très appréciable pour certains sujets) ; elle en a une énorme sur la locomotion des oiseaux. Par baromètre bas, la plupart des oiseaux, du cygne à l'hirondelle, volent bas, l'air est moins dense et moins résistant, et pour voler haut, il faudrait un dépense d'énergie plus considérable. Cette corrélation entre la pression et la hauteur du vol des oiseaux a été remarquée partout.

BULLETIN

Le Sénat a approuvé la convention commerciale franco-suisse.

Un immense incendie a détruit à la Seyne, les ateliers de menuiserie des foyers et chantiers de la Méditerranée. Les dégâts sont considérables.

De violents incidents se sont produits à la réunion de mercredi soir, au Conseil municipal de Croix.

Un générateur a fait explosion dans une usine à Marquette-les-Lille; le chauffeur a été grièvement blessé.

INFORMATIONS

L'Union du commerce et de l'industrie
Paris, 21 novembre. — L'Union du Commerce et de l'Industrie vient de reprendre ses réunions mensuelles. Celui d'aujourd'hui, auquel assistaient de nombreux commerçants et industriels, a été présidé par M. Thierry, député. La conférence a été faite par M. Paul Beauregard, nouvellement élu vice-président de l'association. M. Beauregard, critiquant les projets de monopole et de rachat qui ouvrent la porte au collectivisme, a conclu par une éloquente apostrophe de la liberté. M. Japy a parlé dans le même sens, insistant sur la nécessité de garder la bonne parole parmi les syndicats pour les arracher à l'embrasement collectiviste. Les orateurs, y compris le président, ont prononcé un assez spirituelle allusion, ont été très applaudis.

La Patrie française
Paris, 21 novembre. — Le Comité de la Ligue de la Patrie française s'est réuni à midi en un grand déjeuner. On remarquait l'absence de M. Jules Lemaitre. Le général Mercier était présent.

Le repos hebdomadaire. — Nouvelles manifestations en perspective à Paris
Paris, 21 novembre. — Le Comité inter-syndical, qui s'est chargé d'organiser la lutte en faveur du repos hebdomadaire, a l'intention, en prévision du vote d'hier à la Chambre, d'organiser pour dimanche, de nouvelles manifestations. Celles-ci seront plus nombreuses et, si les syndicats répondent à l'appel, plus violentes que jamais.

Une dénonciation à propos de l'attentat de la rue de Rehan
Paris, 21 novembre. — La police d'Alais a arrêté hier un individu nommé Henri Hens, 36 ans, originaire de Dagny, qui s'était livré à des vols de fait sur son pays. Celui-ci, au cours de l'interrogatoire qu'il a subi, a déclaré que son nom était l'un des noms mentionnés à Paris contre le roi d'Espagne. Quoique l'attention se portait sur les faits récents, le parquet d'Alais

a aussitôt informé le parquet général de la Seine, lui demandant des instructions.

CHOSSES ET AUTRES

— Solidarité.
Les Dames de la Halle de Paris se proposent, dit-on, de fêter l'apparition de la première « cochère » qui leur rendra visite. Et, sans effort, elles lui ont déjà trouvé un nom :
— La reine des réneses.

— Au bureau des naissances, à Paris :
— Vous déclarez deux jumeaux !
— Un garçon et une fille.
— La mère a une profession !
— Cochère.
— Les prénoms des enfants ?
— Urbain et Victoria.

LE VIEUX PASSEUR

Il fut un temps où Paris comptait de nombreux



LE PASSEUR DE BILLANCOURT

bacs ayant chacun son passeur. Puis, peu à peu les ponts ont joint les rives et voici qu'aujourd'hui un nouveau pont, celui de Billancourt, va supprimer le dernier des passeurs parisiens.

C'est là une particularité qui attire l'attention sur Jules-Edouard-Vincent-Ernest Meunier, le dernier des passeurs.

Ce brave homme a du reste d'autres titres qui le désignent à la sympathie de ses contemporains. Il a sauvé plus de vie humaine qu'il n'en a crié. Et pourtant il est père de treize enfants. Mais il a accompli vingt sauvetages !

Cela explique assez les huit médailles qui, les jours de fête, brillent sur sa poitrine entre le soleil et les reflets de l'eau.

Le père Meunier ne se plaint du reste pas trop de son sort.

SÉNAT

Séance du mercredi 21 novembre 1906

La séance est ouverte à 2 heures 1/4 sous la présidence de M. Antonin Dubost.

LA CONVENTION FRANCO-SUISSE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant modification du tarif des douanes et celle du projet de loi portant approbation de la convention de commerce signée le 20 octobre 1906 entre la France et la Suisse.

La discussion générale est ouverte.

M. FOURCROU. — Je désapprouve le projet de loi qui nous est soumis. Il ne s'agit pas seulement, comme on le pourrait croire d'une modification de tarif. Il ne s'agit pas seulement de ménager une entente commerciale ou d'accepter une rupture avec nos voisins de Suisse. L'intérêt en jeu dépasse de beaucoup ces deux objets. Il s'agit, en réalité, d'un bouleversement de notre régime économique.

M. VIEUX, président de la Commission des douanes. — Si le Sénat veut se faire une idée claire et juste de la convention qui lui est soumise, il doit prendre cette idée pour point de départ que cette convention est un tout dont on ne peut isoler, pour en apprécier l'ensemble, telles ou telles dispositions particulières que l'on déclare domageables à une industrie spéciale. A moins d'assumer délibérément la responsabilité d'une rupture, les représentants de la France ne pouvaient agir autrement qu'ils ne l'ont fait. Le traité actuel est, tout bien pesé, un compromis accepté avec enthousiasme, soit, mais acceptés, comme les Suisses l'ont fait eux-mêmes, comme transaction honorable et raisonnable.

L'orateur trouve le traité avantageux pour l'agriculture et la viticulture.

C'est non seulement l'intérêt de l'agriculteur, mais celui de toutes les industries de ne pas rompre avec ce pays où nous exportons 253 millions de produits. Dans ces conditions, votre Commission des douanes vous propose de voter la convention qui est une consécration des principes économiques de protection que j'ai toujours défendus. (Approbations sur divers bancs.)

Discours de M. Méline

M. MÉLINE. — Je ne peux pas donner mon adhésion à l'arrangement commercial. Je suis un ami très sincère du peuple suisse dont j'apprécie hautement l'esprit de solidarité nationale. Mais il y a des sacrifices que je ne peux pas consentir parce qu'ils nous coûteraient trop cher.

La rupture de 1892

On nous a fait un exposé de la rupture de 1892. On nous a dit qu'elle nous avait coûté un milliard. Ces chiffres sont très exagérés. D'ailleurs, si nous nous sommes trouvés dans une situation très inférieure, c'est bien notre faute. Pour obtenir ce chiffre de un milliard, on a additionné les diminutions dans les importations et dans les exportations. Mais il ne faut pas compter comme une perte les diminutions dans les importations, tout au moins des produits fabriqués. Il ne faut compter que les diminutions dans les exportations. Elle n'a pas été de 750 millions, comme le dit M. Jules Roche, mais de 255 millions pour les trois années de rupture avec la Suisse.

Il est vrai qu'après l'accord de 1906, il a fallu encore en certains temps pour revenir au chiffre antérieur des exportations. Le chiffre total sur les exportations jusque en 1902, a été de un peu plus de 400 millions

Le régime de 1895

Il ne faut pas oublier que la convention de 1895 ne ressemble en rien à celle qui était proposée en 1892 qui profitait surtout à l'étranger et qui était absolument inacceptable.

Le régime de 1895 a été absolument différent, et la Suisse a fait de nombreuses concessions, mais la soie et la broderie ont été la raison des autres industries. Si l'y a eu une rupture justifiée, c'est bien celle de 1892 ; elle a amené la Suisse à faire des concessions en 1895. (Très bien sur divers bancs.)

La convention actuelle

Je ne compte pas la convention actuelle à celle de 1892. Cependant elle procède un peu du même esprit du côté suisse ; j'y trouve les mêmes moyens employés par les Suisses pour nous imposer leur volonté. L'objet principal de la Suisse est de nous faire des concessions, ce qui a opéré le plus de relèvement sur les tarifs et un grand nombre de ces relèvements nous touchent directement.

Je ne fais pas oublier que le droit de 3 francs sur les vins a été porté à 8 francs. L'optimisme actuel des viti-culteurs ne me paraît pas justifié.

La France a conservé les tarifs de 1892 tandis que, depuis cette époque, la Suisse relève ses tarifs de 100, 200, 300 %. Nous aurions pu faire des relèvements en 1902 et ouvrir ensuite des négociations, mais on n'a attendu jusqu'à la fin de 1905 pour protester contre la situation nouvelle faite par la Suisse. Nous avons été réduits à inaugurer un régime provisoire qu'on n'a pas pu garantir et qui consistait à faire des concessions dans les avantages faits en 1895.

Le gouvernement a déclaré que ce régime était encore temporaire. Nous avons demandé à la Suisse de consentir des concessions sur ces nouveaux tarifs et de nous permettre de relever certains de ces tarifs. Malgré toute l'habileté et l'énergie de nos négociateurs, leurs efforts n'ont pas été couronnés de succès, étant donné surtout les conditions dans lesquelles les négociations ont été closes au mois de juillet, au moment où ils se préoccupaient de sauver par une transaction la soie et la broderie.

Il en résulte que les Suisses ont obtenu toutes les concessions qu'ils demandaient et ont refusé toutes celles que nous sollicitons, maintenant tout au moins une partie des relèvements de ces dernières années. (Applaudissements.)

Ce régime encore en cours, c'est que la Suisse calcule ses droits non sur le poids net, mais sur le poids brut, y compris les emballages. Je suis surpris que nous n'ayons pas pu obtenir les droits inscrits dans le régime de transition, régime pourtant manifesté.

La soie et la broderie

La situation faite à la soie est particulièrement grave et constitue une injustice flagrante d'autant plus que l'industrie de la soie fait le plus grand honneur à notre pays et a contribué à notre renommée industrielle dans le monde. Si elle était démantelée, le commerce, et reconstruirait les muriers. On s'attendrait en même temps à la crise viticole parce que cette crise provient en grande partie, dans le Midi, de ce qu'on a attaché les muriers pour les remplacer par des vignes.

Il est à craindre que quelques années de plus de la soie et de la broderie qui est pourtant aussi une industrie bien française.

M. MÉLINE, très ému, critique encore divers articles de ce traité, notamment les tarifs de rouen et il se plaint de ce que les Suisses aient, par surcroît, obtenu le remaniement de notre régime économique à leur avantage.

Nous sommes, dit-il, sur une pente dangereuse. Pour rester sur un pied d'égalité avec l'Allemagne, il faut que nous restions maîtres de nos tarifs, sinon la France sera ligotée et le Parlement aura la responsabilité d'avoir détruit le régime de 1892 que les occupants de ce pays depuis vingt ans, (applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. ALBERT GERARD, rapporteur, dit que la Commission n'était pas chargée de refaire le traité et elle n'a pu trancher que quelques questions. Elle a fait un tel traité que les Suisses ont accepté, mais elle n'a pu rompre avec cette puissance. Elle a répondu affirmativement.

Discours de M. Doumergue

M. DOUMERGUE, ministre du Commerce, déclare que la cause véritable du retard est la dernière crise matérielle qui a prolongé les négociations. Il fait l'examen de la convention telle qu'elle est, comme toutes les autres, à des côtés discutables à côté des parties avantageuses.

« La Suisse a trouvé que dans les dix dernières années elle avait subi de graves dommages par suite de la rupture de 1892 ; elle a estimé qu'elle pourrait se procurer ailleurs que chez nous, à meilleur compte, certains produits ou y écouler les siens. Alors, elle a crié, pour négocier avec nous, dans des conditions plus favorables, un traité majoritaire est venu placer sous nos yeux un nous menaçant de l'appliquer si nous ne lui accordions pas des concessions. »

M. Doumergue déclare que nous ne pouvons pas entendre une telle analogie par notre régime douanier repose sur le double tarif général de 1892. Les deux gouvernements, pour essayer de résoudre les difficultés pendantes, ont négocié à Berne où M. Revold nous a rendu des services éminents.

M. Doumergue s'attache ensuite à réfuter le reproche de M. Fougère qui a accusé le gouvernement d'avoir laissé fouler aux pieds la soierie lyonnaise et de M. Méline qui a fait un tableau plus dramatique encore que M. Fougère.

La convention est meilleure que celle de 1892 : le Sénat la votera pour ne pas accabler toute l'agriculture à quelques industries.

UNE MOTION DE M. MÉLINE

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai reçu de M. Méline, Fougère et plusieurs collègues la motion suivante :

Le Sénat, désireux d'obtenir pour la production française des conditions plus équitables et plus en rapport avec les relèvements considérables de droits du nouveau tarif suisse, exprime le vœu que le gouvernement continue les négociations avec la République helvétique.

M. PICHON. — Le gouvernement regarde comme impossible de ouvrir les négociations avec la Suisse. Il est convaincu que l'ajournement entraînerait une rupture des négociations commerciales.

Par 192 voix contre 58, sur 251 votants, la motion Méline, mise aux voix, est repoussée.

Le Sénat adopte ensuite le second projet portant approbation de la convention, tel qu'il a été modifié.

La séance est levée à 7 heures 20. — Séance demain jeudi, à trois heures.

LA SÉPARATION

La thèse de M. Théry serait adoptée dans trente diocèses

Paris, 21 novembre. — Nous lisons dans la « Croix » :

« Nous croisons pouvoir annoncer que dans trente diocèses au moins, on s'est décidé de se tenir pratiquement sur le terrain de la thèse Théry. On sait que, selon l'enseignement jurisprudentiel de Lillo, toutes les fois qu'il ne s'agit pas d'un édifice réputé propriété de la commune ou de l'Etat, le culte public pourra s'exercer librement sur des terrains appartenant à des particuliers. »

D'une part, en effet, dit-il, le législateur sur les réunions publiques (loi du 30 juin 1881) ne régit pas les réunions pour l'exercice public d'un culte et, d'autre part, qu'en vertu de la loi de séparation, il est dévolu à cet égard des règles spéciales, celles-ci ne visent que les réunions tenues dans les locaux appartenant à une association reconnue par l'Etat à sa disposition.

« Doit M. Théry considérer que si l'absence d'associations

civiles a l'inconvénient de retirer aux catholiques l'usage de presque toutes leurs églises, par contre elle a l'avantage de leur donner la liberté du culte public dans les autres locaux quelconques qu'ils pourront se procurer.

Le « Temps » de Bordeaux

Le « Temps », dans sa petite édition publiée la dépêche suivante :

Rome, 21 novembre. — Le Pape ne s'est pas encore prononcé relativement à l'Association diocésaine de Bordeaux. Mais, comme il accepte le droit commun et comme la diocésaine à leur base ce droit commun, on est convaincu dans son entourage qu'il ne désapprouvera pas le cardinal Lecot.

LES INVENTAIRES DES BIENS D'ÉGLISES

LES OPÉRATIONS DE MERCREDI

Une journée calme dans l'arrondissement de Lille et dans le reste du département. — Nombreux et vifs incidents dans les autres parties de la France

DANS LA RÉGION DU NORD

A MARCQ-EN-BARCEUL

A l'église du Pont

L'arrivée de la troupe. — Les sapeurs s'attaquent à la petite porte de la sacristie. — L'inventaire se fait rapidement

Comme il fallait s'y attendre, l'inventaire a eu lieu à Marcq, mercredi. Des gendarmes, vers 5 heures et demie du matin, signalèrent l'arrivée des troupes et le tocsin appela aussitôt les paroissiens à l'église. Bientôt, il y eut environ 400 personnes groupées devant le portail, tandis qu'à l'intérieur des fidèles s'occupaient activement de terminer le blindage de la grande porte. Sommier et madriers sont entassés hâtivement pendant que la troupe arrive. Il y a 30 gendarmes dont 15 à cheval, sous les ordres du capitaine Lebas de Roubaix ; 100 hommes du 136, 60 hommes du 66 chasseurs et 4 sapeurs du génie. Ils accompagnent M. Bastide, receveur de l'enregistrement à Tourcoing et M. Martin, le commissaire de police de Marcq, escortés des gardes champêtres Roussel et Vandoren.

À 6 heures et demie, M. le commissaire se rend au presbytère où on lui dit que M. le curé n'est pas là.

M. Martin revient devant l'église et fait exécuter les trois sommations. Comme on n'ouvre pas, les sapeurs se dirigent directement sur la petite porte de la sacristie, derrière l'église. À coups de hache, de pioche et à l'aide d'une scie, la porte est démolie, en moins de vingt minutes, malgré le blindage de fer. M. Bastide pénètre nu-tête dans l'église, suivi du commissaire et des deux témoins de circonstance. L'inventaire ne dure pas plus d'un quart d'heure. Pendant ce temps, la foule chante des cantiques en criant : vive la Liberté ! Aucun incident ne s'est produit à la sortie.

A l'église Saint-Vincent

Pendant qu'on procède à l'inventaire de l'église du Pont, le tocsin se fait entendre à l'église Saint-Vincent, appelant les paroissiens. La sonnerie se continue jusqu'à 8 heures.

La porte est surveillée par une brigade de gendarmerie qui, arrivée en même temps que les troupes qui sont au Pont, interdit l'entrée de l'église. Mais quatre hommes restés à l'intérieur ferment la porte et la consolident avec d'énormes plaques de tôle, des poutres, madriers, etc. Les gendarmes venus pour interdire l'accès du sanctuaire n'ont pu que faire et attendre patiemment.

Le procureur arrive vers 8 heures, il y a environ 200 personnes devant l'église. Beaucoup de femmes et de jeunes filles qui chantent et crient : « vive le Pape ! » devant les troupes, sans se laisser, malgré la pluie qui tombe à torrent. M. le commissaire se rend au presbytère. M. le curé le reçoit à la porte et refuse d'accéder à la demande qui lui est faite, d'ouvrir l'église.

Après les roulements de tambour, les sapeurs s'attaquent à la petite porte de la sacristie. Elle résiste à peine et l'inventaire entre facilement dans la place. Un quart d'heure après, tout est fini et les troupes regagnent Lille, tandis que les manifestants les regardent s'éloigner aux cris de vive la Liberté. Puis la foule entre dans l'église où un salut de réparation est chanté, ainsi qu'à l'église du Pont.

DANS LE RESTE DU DÉPARTEMENT

AU MARAIS-DE-LOMME

L'inventaire de l'église du Marais-de-Lomme a eu lieu mercredi matin. Aucun incident ne s'est produit.

Ce soir sera chanté un salut de réparation.

A LOOS ET A SANTES

Mercredi de très bonne heure, à cinq heures et demie du matin, les troupes venues de Lille établissent des barrages interdisant l'accès de l'église de Loos où devait se faire l'inventaire. Mais comme c'est l'époque de la mission, il se trouvait déjà à cette heure matinale des fidèles dans l'église et les catholiques avertis ferment les portes du sanctuaire qu'ils barricadent avec des chaises.

M. Cottignies, commissaire de police de Loos, qui accompagnait l'inventaireur M. Thobois, percepteur d'Ennetières, fit les trois sommations ; puis les sapeurs du génie enfoncèrent le panneau bas du grand portail et par l'ouverture ainsi pratiquée dégagèrent le tambour des chaises qui l'encombrent.

Dans l'église, les gaz avaient été éteints, les inventaires parcoururent rapidement le sanctuaire ; ils ne se présentèrent pas à la sacristie.

Il était sept heures, quand les soldats du 127^e, venus par chemin de fer, et les cavaliers du 6^e chasseurs arrivés par la route, se présentèrent devant l'église de Santes.

La foule était massée nombreuse autour du cimetière. Le commissaire de police qui accompagnait M. Thobois ne voulut point faire forcer les portes de la grille qui entoure le cimetière, au lieu duquel s'élevait l'église ; il préféra faire escalader une palissade qui enclôt une propriété privée et de là pénétrer dans le cimetière ; c'était d'une légalité douteuse.

Les sapeurs du génie se mirent alors en mesure de déchiétrer le grand portail. On dégagea les chaises qui encombraient le tambour et l'inventaire fut rapidement effectué.

Pendant la durée des opérations, un convoi funèbre attendait lugubrement que les inventaires aient terminé leur besogne.

A SAINGHIN-EN-WEPPE

Une longue résistance

Mercredi matin, dès quatre heures, l'église de Sainghin-en-Weppe était remplie de défenseurs qui barricadèrent toutes les portes. À six heures, les troupes prennent position sur la place.

Comme on ne pouvait songer à entamer les portes massives, on résolut de passer par les fenêtres. Les échelles sont appliquées et les six panneaux du bas du second vitrail volent en éclats. Les barres de fer, solides et bien scellées, opposent une forte résistance.

Les intérieurs s'échappent des prières et des chants, au milieu des projectiles, qui font reculer les sapeurs, ce qui a le don d'exaspérer les gendarmes qui perdent leur sang-froid.

Enfin, soldats et gendarmes descendent dans l'église et vont passer l'inspection de la défense. L'un d'eux revient et demande ce qu'il faut faire. Le tambour de l'église est tellement rempli de bancs et de madriers, d'arbres, de tôles et chaises entrelacées, qu'il n'y a pas à penser à ouvrir une des deux grandes portes. On se décide pour le côté gauche de la sacristie. Il est rempli de bancs, de chaises, de madriers, de herse en fer.

À cette vue, les sapeurs entrent littéralement en rage ; ils vont de la hache, cassent, brisent tout et jettent pêle-mêle les débris sur les carreaux, qui volent en éclats ; il faut près d'une heure pour entrer dans l'église.

A RADINCHEN

L'inventaire a été fait à huit heures et demie, M. le curé ayant refusé de livrer les clefs de l'église, on enfonça une porte latérale donnant sur le cimetière.

A PERENCHIES

À Perenchies, l'agent du Domaine, M. Hénard, inspecteur d'enregistrement à Lille, accompagné de M. Poutry, commissaire spécial et des compagnons du 10^e chasseurs, se présente vers sept heures un quart.

Trois soldats du génie, les sommations faites, s'attaquent à la porte d'une grande valeur artistique, qui, après 10 minutes d'efforts, et, malgré les précautions prises par les soldats pour ne pas abîmer cette œuvre d'art, un morceau s'en détache.

Le curé, agenouillé devant l'autel, se lève et proteste énergiquement.

M. Hénard procède à l'inventaire, qui est terminé vers huit heures.

A VERLINGHEM

Un soldat blessé par un projectile jeté du clocher. Six arrestations.

À Verlinghem, les soldats sont reçus aux cris de : « Vive l'armée ! ». Pendant que les sapeurs du génie s'attaquent à la porte, des hommes jettent des pierres du haut du clocher ; un soldat du 10^e chasseurs, nommé Planque, est blessé assez grièvement à l'épaule gauche par la chute d'une brique. Le malheureux, qui perd du sang en abondance, est pansé dans un estaminet voisin.

On attaque alors la porte de la sacristie qui ne résiste guère.

Le curé, M. Delange, accueille MM. Pitry et Hénard par une vigoureuse protestation.

M. Pitry fait garder les issues conduisant au clocher, mais il n'y a plus personne. Le commissaire choisit alors six fidèles que les gendarmes suspectent d'avoir jeté des pierres et les conduisent devant les troupes qui les reconnaissent.

Les six hommes sont alors mis en état d'arrestation. Voici leurs noms : Augustin Delforterie, ouvrier agricole ; Louis Wattelet, sellier ; Léon Werquin, maraicher ; Emile Membré, maraicher ; Henri Guilbert, fossoyeur, et Léon Perche, menuisier.

Tous seront déferés au Parquet.

L'inventaire s'est terminé vers dix heures et les soldats prirent la direction de Lille.

DANS L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

L'INCIDENT D'UN CAPITAINE DU 8^{ME} DE LIGNE

Hier nous annoncions, sous les plus extrêmes réserves du reste, que le bruit avait couru qu'un officier de la garnison de Saint-Omer, — il s'agit d'un capitaine du 8^{me} de ligne dont le nom commencerait par un M., — aurait refusé, à Flêtre, près de Baillieu, de donner l'ordre d'enfoncer la porte de l'église et aurait immédiatement été relevé de son commandement.

Un de nos rédacteurs était à Flêtre et a assisté à l'inventaire ; il n'a rien vu ni entendu sur place et ce n'est que dans la soirée, à Hazebrouck, que cette nouvelle s'est répandue et a été reprise par un journal de Paris.

Il faut être exact en lui-même, mais s'est passé à Saint-Jean-Cappel et non à Flêtre.

Sommé de donner l'ordre aux sapeurs du génie d'enfoncer la porte, M. le capitaine Magniez s'y refusa, déclarant que, d'après les instructions ministérielles, l'armée ne devait être requise pour ces besognes qu'à défaut d'ouvriers civils.

Le commissaire de police fit alors chercher deux serruriers du village, qui enfoncèrent la porte.

DANS LE SUD DU DÉPARTEMENT

Mardi matin, à sept heures et demie, comme